

Jules Steeg

Un républicain artisan de la laïcité

À l'occasion du 140^e anniversaire de l'instruction primaire gratuite, laïque et obligatoire, la Ville de Libourne consacre une exposition à Jules Steeg qui en fut l'artisan aux côtés de Jules Ferry.

Jules Steeg est un homme politique français né le 21 février 1836 à Versailles et mort le 3 mai 1898 à Fontenay-aux-Roses. Il est le premier pasteur en titre de la paroisse protestante de Libourne de 1859 à 1877. Fervent défenseur de la République, il fonde, à Libourne en 1870, **Le Progrès des Communes**, journal des intérêts politiques, agricoles et commerciaux de la région d'Isle et Dordogne.

Élu député de la Gironde en 1881, puis en 1885, il participe activement à la mise en place de l'école républicaine, laïque, publique, gratuite et obligatoire, notamment dans le cadre de ses fonctions au cabinet de Jules Ferry. Il est rapporteur d'une proposition de loi sur l'abrogation du Concordat et de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire qui **consacre dans « les écoles publiques de tout ordre » un enseignement « confié à un personnel laïc »**. Auteur de nombreux manuels scolaires, il est ensuite inspecteur général de l'enseignement primaire et chargé de la direction du Musée pédagogique à Paris, puis directeur des études à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.

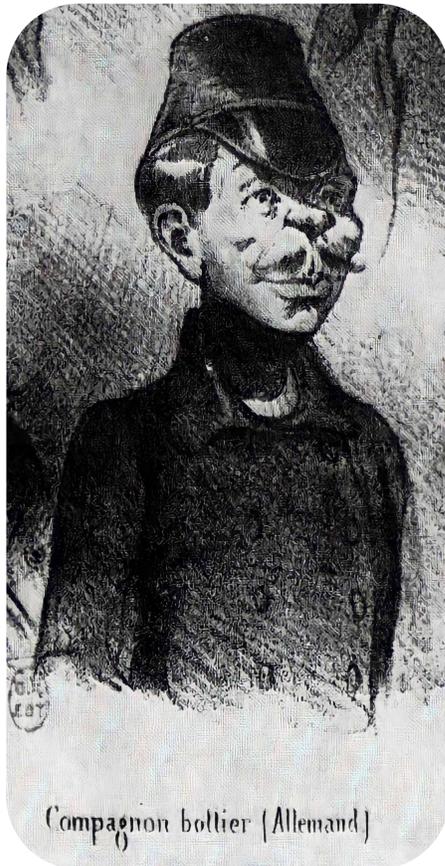
Naissance et origines

(1836-1859)

Un fils d'immigré allemand

Jules Steeg est né à Versailles, le 21 février 1836. Il est le fils unique de Jean-Nicolas Steeg, bottier puis concierge, et de Julie Dumont, française résidant au Chesnay, près de Versailles. Jean-Nicolas Steeg, son père, est un immigré venu d'Allemagne.

Au début du XIX^e siècle, l'agriculture de l'Allemagne allait très mal et n'arrivait pas à nourrir tous les habitants. De ce fait, l'économie allemande était une catastrophe. Près de 5 millions d'Allemands voulurent alors fuir vers des pays plus riches comme la France, les États-Unis ou le Royaume-Uni. À cette époque, en France, les immigrés allemands sont très nombreux. Vers 1820, 30 000 Allemands habitent en France. En 1848, ils sont 180 000 et près de 60 000 d'entre eux travaillent à Paris. **Ces Allemands sont alors la deuxième communauté étrangère, après les Belges et devant les Italiens.** Ils sont surtout artisans : coiffeurs, imprimeurs ou bottiers, comme le père de Jules Steeg.



Le bottier allemand

© Philippon : *Le Journal Pour Rire, Journal d'Images, Journal Comique, Critique, Satirique et Moqueur, Cliché Bibliothèque nationale de France, Département des estampes/Charles Philippon*

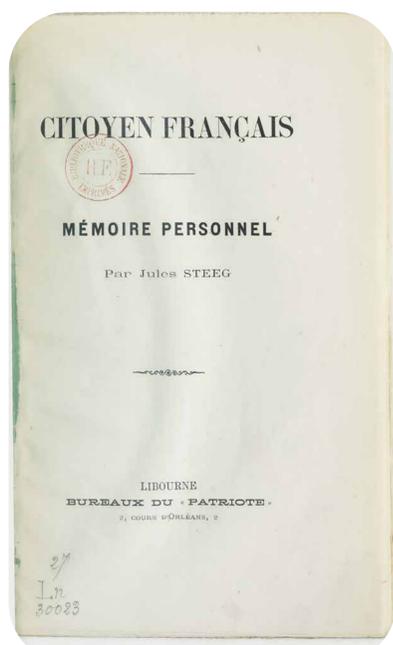
Victime d'une opinion hostile

Jules Steeg a exercé plusieurs métiers : pasteur, imprimeur, journaliste, député, professeur. Dans sa vie publique, **il a eu à souffrir de son origine allemande.** Entre 1873 et 1881, les presses conservatrices, locales et nationales, l'ont très souvent attaqué en tant que militant républicain.

M. Steeg, qui est né Prussien, a-t-il cessé de l'être à l'heure actuelle ?

M. Jules Steeg, le triste personnage que l'Allemagne nous a donné et que nous lui rendrons volontiers.

M. Jules Steeg n'est point Français, mais sujet prussien, c'est-à-dire incapable de siéger dans une Chambre française.



Confirmé dans sa nationalité française

Jules Steeg a publié, dans son imprimerie de Libourne, un petit livre dans lequel il explique qu'il a bien la nationalité française et qu'il en est fier. Jules Steeg a été élu député en 1881. Avant de pouvoir siéger, il a dû, comme tous les autres élus, se soumettre à la formalité de la « validation ». La Chambre des députés vérifiait en effet si les candidats élus présentaient toutes les caractéristiques légales pour devenir député ; la première condition était d'avoir la nationalité française. **En 1881, la Chambre des députés a « validé » l'élection de Jules Steeg comme député. Il était donc bien Français.** Après cette date, il ne fut plus jamais attaqué sur son origine allemande.

Citoyen français, Mémoire personnel, édité et imprimé à Libourne par Jules Steeg (© BNF-Gallica)

Pasteur protestant (1859-1878)

Un brillant élève

Alors qu'il était enfant, Jules Steeg a fait son instruction religieuse à **l'église des Billettes** dans le quartier du Marais à Paris. Cette église recevait les protestants de langue allemande, comme son père. Le pasteur Meyer qui y enseigne constate que le petit Jules est très doué. Il conseille à ses parents de le mettre dans un des meilleurs lycées parisiens. Suivant ce conseil, la famille déménage de Versailles à Paris. Jules Steeg fait ainsi de brillantes études au **lycée Corneille-Henri-IV**. Il fait des études de lettres et de théologie à Bâle, Strasbourg et Montauban. À la faculté de théologie de Strasbourg, Jules Steeg se montre très intéressé par les professeurs qui lui enseignent le « **protestantisme libéral** », une approche qui prend en compte la philosophie des Lumières du XVIII^e siècle.



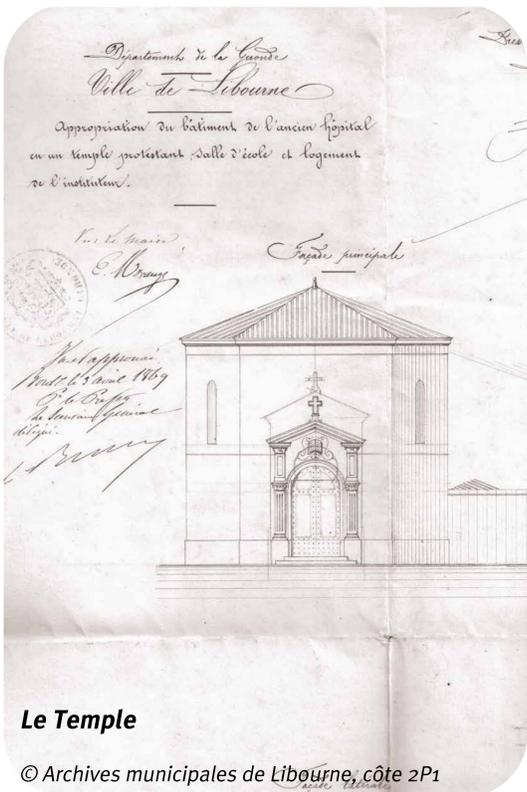
L'Église des Billettes

© Cliché Atget



Le lycée Henri IV

© Cliché Atget



Le Temple

© Archives municipales de Libourne, côte 2P1

Premier pasteur à Libourne, depuis près de deux siècles

À la fin de ses études, à 23 ans, Jules Steeg est nommé en 1859 comme pasteur, tout d'abord sur le poste de « Gensac, Mont-Caret et Sainte-Foy ». Il doit aussi s'occuper des protestants à Libourne et, grâce à son travail, le ministère des Cultes va y créer, en 1865, un poste de pasteur. **Jules Steeg est donc le premier pasteur établi à Libourne depuis la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685**, date à laquelle Louis XIV a interdit la religion protestante en France.

En 1598, Henri IV avait promulgué l'Édit de Nantes qui accordait une tolérance permettant aux protestants de pratiquer leur religion. Mais en 1685, Louis XIV avait révoqué cet édit. Dès cette date, à Libourne, comme ailleurs, il n'y avait plus de protestants, car ils avaient dû partir dans d'autres pays ou se convertir de force au catholicisme. En 1788, les protestants se virent reconnaître leur existence juridique. En 1789, avec la Révolution française, ils purent à nouveau pratiquer leur religion. À Libourne, grâce au travail de Jules Steeg, trois ans après la création du poste de pasteur, le 4 décembre 1868, **les protestants purent pratiquer leur culte dans la chapelle de l'ancien hôpital Saint James, mise à disposition par la Ville**. Ils y sont toujours.

Concordat et Articles organiques

La Révolution de 1789 a compliqué les relations entre l'État et la religion catholique. Napoléon Bonaparte a voulu régler cette difficile question en passant un accord avec le Pape. On a appelé « Concordat » cet accord. C'est, en effet, un traité, signé en 1801, entre deux États : La France et le Vatican. Le « Concordat » a apporté une solution juridique aux catholiques français. Mais rien n'était prévu pour les protestants ni pour les israélites. Pour ces religions, Bonaparte signa en 1802 les « Articles organiques ». Dans ce système, qui a duré jusqu'en 1905, **les curés, pasteurs et rabbins sont des fonctionnaires payés par l'État qui dispose d'un ministère des Cultes**. Le budget du ministère représente une lourde charge dans le budget de l'État et conduit à classer ces fonctionnaires selon des catégories « bureaucratiques ».



La signature du Concordat par Pie VII et Napoléon Bonaparte, le 16 juillet 1801, gravure de Claude-Louis Desrais (1746-1816)

© Galerie Christian Le Serbon

Élu de la Gironde (1881-1889)

Un républicain militant, hostile à Napoléon III

La première intervention politique de Jules Steeg a lieu le 2 mai 1870 lors d'une réunion publique au théâtre de Libourne (aujourd'hui bâtiment du marché couvert et de la salle des fêtes). Napoléon III qui gouverne alors la France demande au peuple d'approuver, par un vote, ses réformes d'ouverture politique. Les républicains, et les « libéraux », approuvent les réformes mais contestent le recours au plébiscite. Ils font donc campagne pour le « NON ». Ainsi, Jules Steeg, pasteur de 34 ans, s'oppose publiquement au plébiscite national du 8 mai 1870.

« Lundi, réunion anti-plébiscitaire à Libourne, présidée par le duc Decazes. Le candidat indépendant des dernières élections, et après lui M. le pasteur Steeg, ont été très applaudis », Journal Le Temps

En juillet 1870, la France est envahie par les troupes prussiennes. Le 1^{er} septembre, Napoléon III est fait prisonnier par les Prussiens qui menacent Paris. Le 2 septembre Sedan tombe, Napoléon III est vaincu. Le 4 septembre, la III^e République est proclamée. Le 13 février 1871, le nouveau gouvernement se replie sur Bordeaux, Jules Steeg est très actif dans les milieux républicains. Il est alors très proche de **Léon Gambetta**.

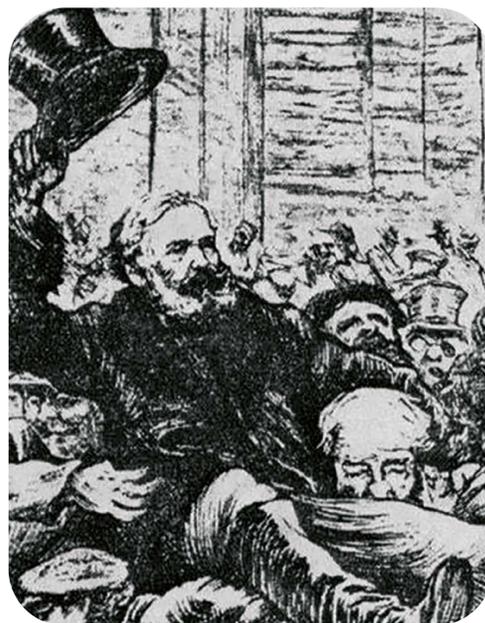
Député de la Gironde

« Je suis un républicain d'avant-garde et de propagande, un adversaire résolu de la réaction et de l'obscurantisme, un ennemi réputé dangereux pour la faction bonapartiste et pour la conspiration cléricale. »

Discours de campagne, 23 mars 1877

Député de la Gironde de 1881 à 1889, Jules Steeg va s'intéresser, en priorité, à la mise en place de l'école laïque. Mais il n'oublie pas certaines questions qui concernent la Gironde, comme **les chemins de fer** : ainsi, il va travailler pour que les « commissaires » (nos actuels contrôleurs) de la ligne Paris-Bordeaux fassent partie de la Compagnie « Paris-Orléans » et y bénéficient d'une retraite.

Jules Steeg utilise son prestige et son image nationale pour faire venir Jules Ferry à Bordeaux et à Libourne. L'ancien président du Conseil conduit la campagne des républicains dans le pays. **Jules Ferry a apprécié le comportement de Jules Steeg dans la bataille pour l'école laïque républicaine**. Il a confiance en lui et les députés proches de Ferry confient à Jules Steeg la présidence de leur groupe à la Chambre des députés.



Victor Hugo porté en triomphe dans les rues de Bordeaux le 15 février 1871, à la sortie du Grand-Théâtre où s'était réfugiée l'Assemblée nationale

© Crédit photo : Photo DR-Sud-Ouest

À Libourne, après avoir créé son imprimerie, établie au 2 cours d'Orléans (aujourd'hui cours Robert Boulin) Jules Steeg fonde, pendant l'été 1870, son premier journal : **« Le Progrès des Communes : Journal des intérêts politiques, agricoles et commerciaux de la région d'Isle et Dordogne »**. Le titre montre qu'il s'agit d'un organe de presse à caractère général qui ne s'adresse pas en particulier aux protestants de Gironde ou de Dordogne.

Très actif et proche de Jules Ferry

Jules Steeg a travaillé dans tous les domaines avec l'équipe de Jules Ferry. Ainsi, il est, en 1886, rapporteur pour une décision de la Chambre des députés dans un domaine de politique étrangère où Jules Ferry tint un rôle important. En effet, **la conférence de Berlin** consacra la collaboration européenne pour le partage et la division de l'Afrique. Jules Ferry y participa comme Ministre des Affaires étrangères. Le 3 décembre 1887, Jules Ferry est candidat pour être président de la République. À cette date, le président n'est pas élu par les citoyens mais par le Congrès, composé de tous les députés et sénateurs. **Sadi Carnot** arrive en tête du premier tour devant Jules Ferry qui se retire. Ses partisans vont ensuite perdre leur influence politique dans le pays : Jules Steeg ne sera pas réélu aux élections législatives de 1889.



Portrait officiel de Sadi Carnot

La laïcité

Fondement de l'école républicaine et de la société française

Liberté de croire et de penser

La France considère tous ses habitants de la même façon. **Elle respecte leurs croyances ou leurs incroyances.** Ce respect permet à tous de vivre ensemble. Ce principe de vie commune a été établi au moment de la Révolution par la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 26 août 1789. Cette déclaration dit :

Art. 11. « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.* »

En France, tout le monde peut exprimer ses idées, qu'elles soient religieuses ou non dans les limites définies par la loi. **La France n'impose aucune religion et n'en interdit aucune.**

Prégnance de l'Église catholique

À partir de 1814, après la Révolution et l'Empire, l'Église catholique a repris petit à petit les positions qu'elle avait acquises avant 1789. Cette influence a marqué certains domaines de la vie collective. Par exemple, les processions étaient libres, mais elles obligeaient à certaines attitudes : les hommes devaient enlever leur chapeau et en ville, un défilé militaire devait toujours céder le passage à une procession. Les soldats et les officiers devaient saluer. Il est également interdit de critiquer les religions dans la presse. Sous la Restauration, on revient à la législation établie sous l'Ancien régime : l'article 1^{er} de la loi du 25 mars 1822 dit que « l'outrage aux religions reconnues par l'État par voie de presse ou par tout autre moyen de publication » est un délit. Cela signifie que celui qui critique une religion dans un article de journal, par exemple, peut être condamné devant un tribunal.



Jules Breton, *La Bénédiction des blés en Artois en 1857*
© RMN-Grand Palais (Musée d'Orsay)

Art 10. « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.* »

La question du respect des idées philosophiques ou religieuses des uns et des autres a été réfléchi par de nombreux auteurs, surtout au XVIII^e siècle.

Voltaire a affirmé l'importance fondamentale de la tolérance ; **Condorcet** a affirmé qu'elle et le respect devaient s'apprendre à l'école.

« *Qu'est-ce que la tolérance ? C'est l'apanage de l'humanité. Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'erreurs ; pardonnons-nous réciproquement nos sottises, c'est la première loi de la nature.* »
Voltaire, Dictionnaire philosophique, 1764.



Voltaire

Portrait par Maurice Quentin de la Tour



Portrait de Condorcet

Militantisme laïc : le procès de 1872

À partir de 1830, et surtout de 1848, de nombreux militants républicains veulent limiter la part d'influence de l'Église catholique. Victor Hugo, député élu en 1848, proclame devant l'Assemblée nationale, en 1850 : « **L'État chez lui, l'Église chez elle.** »

En 1872, Jules Steeg publia un texte où il critiquait les manifestations et processions catholiques qui défilaient dans les rues à l'occasion de la Fête-Dieu. Les autorités de l'Église attaquèrent ce texte devant la cour d'assises de Bordeaux, en considérant qu'il ne respectait pas l'article 1^{er} de la loi du 25 mars 1822 faisant délit de « l'outrage aux religions reconnues par l'État par voie de presse ou par tout autre moyen de publication ». Jules Steeg se défendit seul devant le tribunal et le jury populaire le déclara non coupable. Fort de cet acquittement, Jules Steeg sortit libre du tribunal. Il avait gagné. Cet acquittement montrait que, pour les jurés d'assises, donc l'opinion, cinquante ans plus tard après sa publication, la loi de 1822 sur la presse ne correspondait plus aux souhaits de la population et aux besoins du débat public. Un nouveau texte, la loi sur la presse de 1881, donna au pays un cadre protégeant la liberté de la presse. Ce texte est toujours en vigueur.

L'école laïque

Fondation et grands principes

Fonder une école républicaine

Les créateurs de l'école laïque se réclament tous des réflexions des philosophes du XVIII^e siècle. Au XIX^e siècle, **Edgar Quinet (1803-1875)** a défini très clairement la tolérance comme fondement de l'école laïque.

Quand les républicains arrivent au pouvoir en 1877, ils se donnent pour mission de consolider la République. L'école est au cœur de ce projet. **Jules Ferry est nommé ministre de l'instruction publique en 1879**. Il avance étape après étape pour ne pas créer une situation violente dans le pays en faisant passer toutes ces lois en une seule fois et s'entoure de collaborateurs parmi lesquels on trouve **Ferdinand Buisson** (historien, ancien pasteur protestant), **Félix Pécaut** (pédagogue, ancien pasteur protestant), **Jules Steeg** et **Alfred Rambaud** (historien, professeur en Sorbonne). Jules Ferry dit de ce ministère de l'Instruction Publique qu'il est devenu « **une véritable usine dans laquelle on fabrique des écoles** ».

Ce ministère aboutit à plusieurs lois qui établissent : **la formation des maîtres** (loi du 9 août 1879 sur l'établissement des écoles normales primaires), **la gratuité** (loi du 16 juin 1881 établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques), **l'obligation d'instruction et la laïcité** (loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire) et **l'organisation des écoles** (loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire).

L'école obligatoire et laïque

La loi du 28 mars 1882 définit une obligation d'instruction : l'enfant peut recevoir cette instruction à l'école, ou à la maison selon des règles définies. Elle garantit la neutralité religieuse de l'enseignement : **tous les élèves doivent être traités de la même façon quelle que soit leur religion ou leur non religion**. L'article 1^{er} dit que « *l'enseignement primaire comprend l'instruction morale et civique* » (et non plus « *religieuse et morale* »).

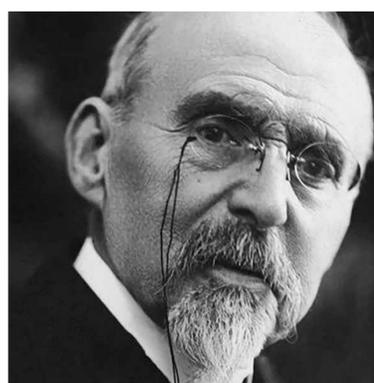
Jules Steeg a défendu la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire devant la Chambre des députés. Une discussion longue et difficile qui demanda 156 heures de débat avant d'être adoptée. Elle confie **l'enseignement dans les écoles publiques à un personnel exclusivement laïc** : les instituteurs employés par les congrégations religieuses n'y enseigneront plus. Cette loi renforce l'intervention de l'État dans l'organisation de l'enseignement élémentaire, les instituteurs deviennent des fonctionnaires dépendant de l'État. Les « hussards noirs de la République » étaient nés.

« Cette société vit sur le principe de l'amour des citoyens les uns pour les autres indépendamment de leurs croyances. Or, dites-moi qui professera, non pas seulement en paroles, mais en action cette doctrine, qui est le pain de vie du monde moderne ? Qui enseignera au catholique la fraternité avec le juif ? Est-ce celui qui, par sa croyance même, est obligé de maudire la croyance juive ? Qui enseignera à Luther l'amour du papiste ? Est-ce Luther ? Qui enseignera au papiste l'amour de Luther ? Est-ce le pape ? **Il faut pourtant que ces trois ou quatre mondes, dont la foi est de s'exécrer mutuellement, soient réunis dans une même amitié. Qui fera ce miracle ? Qui réunira trois ennemis acharnés, irréconciliables ? Évidemment un principe supérieur et plus universel. Ce principe, qui n'est celui d'aucune église, voilà la pierre de fondation de l'enseignement laïque.** »

L'enseignement du peuple, chap. XIV, Edgar Quinet, 1849



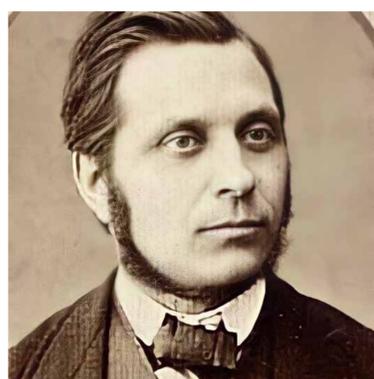
Jules Ferry



Ferdinand Buisson



Félix Pécaut



Jules Steeg

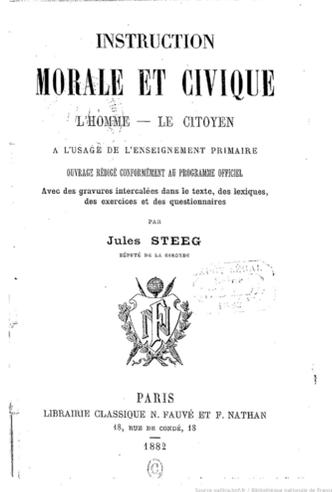


Alfred Rambaud

Pédagogue engagé

Une vie au service de l'éducation

La « Guerre des manuels »



Des manuels scolaires sont conçus pour que les instituteurs puissent appliquer dans leur classe les programmes établis par la loi. Jules Steeg, Paul Bert, Gabriel Compayré et Mme Gréville rédigent ainsi des **Manuels d'Instruction morale et civique**. En décembre 1882, à Rome, le pape condamne ces manuels, car ils sont selon lui contraires à l'enseignement de l'Eglise : ils sont alors **inscrits sur la liste des livres interdits par l'Église catholique (appelée Index)**. Dans certaines régions de France, les instituteurs(trices), parents et enfants des écoles laïques sont menacés par certains membres de l'Église catholique : s'ils utilisent ces livres rédigés par ces auteurs proches du ministère, ils ne pourront plus être baptisés, se marier devant un prêtre, recevoir la communion à la messe etc. Le gouvernement de Jules Ferry réagit en arrêtant de verser le salaire de cinq évêques et de près de 2 000 curés et desservants. À cette époque, les ecclésiastiques sont en effet, du fait du Concordat de 1801, des fonctionnaires sous la responsabilité de l'Etat. Ces mesures furent peu appliquées, le gouvernement cherchant l'apaisement.

Le pédagogue libournais

À Libourne, en 1870, Jules Steeg, quand il est encore pasteur, fonde une **société d'éducation populaire**. Il veut permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adultes, de s'instruire gratuitement même en dehors de l'école. Il fait des conférences sur des sujets d'intérêt général avec des thèmes éloignés de la religion et de la spiritualité. Il ouvre, à Libourne, une **bibliothèque publique ouverte à tous**. Ce souci de l'éducation populaire ne quittera jamais Jules Steeg. Il sera très actif au sein du Congrès libre des sociétés populaires, qui a joué un rôle essentiel dans le développement des cours, des conférences populaires, « l'enseignement par des leçons de choses et par l'observation » et des comités locaux d'éducation laïque pour filles et garçons, aujourd'hui appelés centres de loisir.

En 1889, Jules Steeg est nommé Inspecteur général de l'enseignement primaire et chargé de la direction du Musée pédagogique créé par Jules Ferry. Dans ce musée sont présentés du matériel scolaire (plans d'écoles, types de mobiliers de classe) et des appareils d'enseignement (tableaux, modèles, collections géographiques, scientifiques et technologiques). Le musée comprend aussi une Bibliothèque centrale (livres pour les maîtres et pour les élèves, bibliothèques scolaires, bibliothèques populaires) et présente des documents relatifs à l'histoire de l'éducation.

*« (...) jamais il ne se désintéressa des enfants, des petits et des humbles. Son libéralisme inébranlable était doublé d'un grand cœur. Les déshérités l'attiraient. Il savait parler aux enfants, aux pauvres, aux prisonniers et s'intéressait à tout ce qui concernait ces bannis de notre société contemporaine. Jules Steeg a subitement disparu de la scène où il occupait sinon une grande place, au moins une place utile et qu'illustra son talent. **C'est un homme de cœur et de conscience de moins dans notre pays, et ceux-là sont peut-être les plus difficiles à remplacer.** »* Le Constitutionnel, 13 mai 1898

L'éducation des filles

L'équipe de Jules Ferry veut mettre l'accent sur l'éducation des filles, qui sont en 1880 plus souvent envoyées par leurs parents dans les écoles catholiques que dans les écoles publiques : il faut donc développer des écoles communales de filles. De 1878 à 1886, la perte d'influence catholique est de 1,4 point par an ce s'explique par l'effort républicain en faveur des écoles de filles. La Troisième république a ouvert la voie de l'émancipation des filles même si l'objectif était de former de bonnes épouses et de bonnes mères (la loi du 28 mars 1882 met au programme pour les filles... « *les travaux d'aiguille* »). **Pour développer des écoles communales de filles, il faut former des institutrices qui enseigneront dans ces écoles.** C'est pour cela qu'est créée en 1880 l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses près de Paris. En 1890, Jules Steeg en est nommé directeur des études : en formant les formatrices, il multiplie l'influence de son enseignement.

